

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/04/59

Objet : 59 - Signature d'une convention avec Madame Lucie BERELWITSCH, Directrice du CDN Le Préau, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Lucie BERELWITSCH de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de directrice du Centre Dramatique National Le Préau de Vire, de disposer de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec Madame Lucie BERELWITSCH, en sa qualité de directrice du Centre Dramatique National Le Préau de Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », du 21 mai 2024 à 9h00 au 29 mai 2024 à 18h00, pour l'organisation, dans le cadre du « Festival à Vif », des spectacles « La mémoire bafouée » (Compagnie L'Insoumise), pour 3 représentations le mercredi 22 mai à 18h00, jeudi 23 et vendredi 24 mai à 10h00, et « Danse à Vire » (par Lopakhine), pour une représentation le mardi 28 mai à 10h00, et ce, à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 16 avril 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240418-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Décision du Maire n°2024/04/59 du 16 avril 2024

